

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
7 juillet 2011 à 20h30

Le sept juillet deux mil onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Jean-Jacques LARDEUX, Adjointes. Mesdames Véronique BOG, Chantal COUASNON, Stéphanie COULEE, Marie-Paule QUEANT ; Messieurs Cyrille AMBERT, Jean-Pierre CONTANT, Luc GESBERT, Stéphane LANGLAIS, Christian LEFFRAY, Maxime MONNIER, François MORIN, Damien SURGET.</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Jean-Pierre CONTANT</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 23 juin 2011
2. Décisions du maire
3. Achat terrains
4. Aménagement zone 20
5. Concordia
6. Garantie d'emprunt
7. Avis sur le Schéma Départemental de coopération Intercommunale
8. Plan de financement des aménagements de déplacements doux
9. Droit de préemption urbain
10. Décision modificative
11. Questions diverses.

Arrivées de Cyrille AMBERT lors du premier point, et Véronique BOG lors du troisième point.

1) Approbation du compte-rendu du 27 mai 2011

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 23 juin 2011 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2) Décisions du maire

Le point numéro deux est retiré de l'ordre du jour. Monsieur le Maire n'a pas pris de décision depuis le conseil municipal du 23 juin 2011.

3) Achat terrains

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'en principe l'achat de terrains est conclu sous une condition suspensive relative à l'obtention du permis d'aménager.

Dans le programme d'achat des terrains d'assiette du Pont Chabeau, il convient d'opérer une distinction. En effet, 6 256 m² de terrain d'un montant de 43790€ doivent être acquis par la commune en priorité afin que l'agriculteur exploitant actuellement les parcelles puissent trouver d'autres parcelles se situant sur la commune de Louplande. Un compromis de vente pour ces terrains de remplacement va arriver à terme. Il est proposé que l'achat de terrain nécessaire pour compenser l'achat des autres terrains soit conclu sans condition suspensive relative au permis d'aménager, afin de libérer le terrain du locataire exploitant agricole.

En ce qui concerne l'achat du reste des terrains, la vente sera conclue avec une condition suspensive relative à la purge des recours à l'encontre du permis d'aménager.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une consultation a été lancée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'équipe se composera d'un architecte, un urbaniste. L'assistance à maîtrise d'ouvrage aura également une mission de gouvernance en organisant la participation des citoyens à la définition du programme du lotissement du Pont Chabeau ; et une mission d'élaboration d'une étude des aménagements de la route du Creux et de la route de Voivres.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de procéder au vote sur l'achat de 6 256 m² de terrain, d'une valeur de 43 790€, sans condition suspensive relative à l'obtention du permis d'aménager. Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée à l'unanimité.

4) Aménagement zone 20

Monsieur le Maire souhaite présenter les propositions d'aménagement du centre faites par le bureau d'études. La commission travaux analysera plus en profondeur les propositions faites. Pour l'instant, il ne s'agit que d'un avant projet.

L'équipe municipale souhaite diminuer la vitesse des automobilistes, tout en conservant les aménagements existants. Il est proposé de mettre en place une zone 20, où les piétons et les cyclistes seront prioritaires. La zone 20 correspondra la zone 30 actuelle ; et la zone 30 sera étendue. Mais mettre des panneaux ne suffit pas à influencer le comportement des automobilistes ; des aménagements spécifiques sont nécessaires. L'avant-projet propose un rétrécissement de la voie route d'Allonnes à partir du skate-park jusqu'à l'Orne Champenoise, en installant des trottoirs de 1.40 m au minimum. De plus au niveau du pont, la voie serait rétrécie pour le passage d'une seule voiture. Au niveau de la route de la Ferrière, il n'est pas opportun d'installer un dos d'âne au niveau du cimetière. Il est proposé de d'instaurer un passage piéton sur plateau. Le même système est présenté sur la route de Voivres, en amont du parking des écoles. Ces aménagements constitueront les trois entrées de la nouvelle zone 30.

Monsieur CORBIN indique que la largeur de trottoir de 1.40 mètre répond aux exigences d'accessibilité aux personnes à mobilité réduites ; auxquelles devra se conformer la commune d'ici 2015.

Cette nouvelle zone sera complétée par la suite par un abri vélo au niveau des écoles et de garages à vélo dans le centre et à la salle polyvalente.

Est demandé l'avis des conseillers sur ces propositions d'aménagements.

Chantal COUASNON approuve la construction de trottoirs pour aller au skate-park.

François MORIN souhaite que la vitesse soit cassée en ville ; il faut trouver des aménagements qui ne coûtent toutefois pas trop cher. Ces propositions sont intéressantes, même si le changement des comportements prendra du temps. Il pense que de nombreuses critiques sur le projet apparaîtront, il faudra communiquer sur les buts des nouveaux aménagements.

Luc GESBERT expose la possible éligibilité de la commune, avec ce projet, à demander des radars pédagogiques gratuits, afin de compléter les aménagements. Damien SURGET indique que la communauté de communes du Val de Sarthe va se doter d'un radar pédagogique mobile.

La zone 20 et de la nouvelle zone 30 pourraient être aménagées au courant de l'année 2011. Les dépenses pour cette opération ont été budgétées par la commune.

5) Concordia

La commune s'est engagée dans le développement de déplacements doux. Elle souhaite notamment réaliser une passerelle en bois pour traverser l'Orne champenoise. Il a été prévu que cette passerelle sera construite par l'association Concordia.

Monsieur CORBIN expose la convention partenariale avec l'association de chantiers internationaux aux conseillers. Le chantier se déroulera du 3 au 17 Août 2011, elle regroupera 12 jeunes bénévoles de l'association Concordia, venant notamment d'Allemagne, des Etats-Unis, de Serbie... De plus, quatre Etivalois et une Rennaise se sont inscrits pour quelques jours. Ils travailleront à la construction de la passerelle le matin ; les après-midi étant consacrés à la découverte de la région.

La commune s'engage à héberger les participants derrière les terrains de football avec un accès aux sanitaires des nouveaux vestiaires ; ainsi qu'à leur donner un accès à la cuisine de la salle polyvalente et à leur fournir les matériels de cuisine. L'association fournit les tentes.

La convention détaille les éléments que la commune aura à sa charge pour la réalisation de cette passerelle par l'association Concordia. Le conseil municipal du 25 mars 2011 avait décidé de l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 195 €. La commune aura également à sa charge la fourniture des outillages et matériels nécessaires à la construction de la passerelle, qui sont déjà commandés.

Monsieur CORBIN indique que ses frais font l'objet d'une demande de subvention au titre du LEADER auprès du Pays Vallée de la Sarthe.

Monsieur CORBIN demande le prêt de 14 vélos adultes pour la période de présence du chantier international.

Les conseillers sont invités à un pot d'accueil le jeudi 4 août à 19h, et à un apéritif dînatoire organisé par les jeunes du chantier pour faire découvrir leurs spécialités le mardi 16 août à 11h30.

Véronique BOG demande si l'association a mené d'autres opérations dans la région. Il lui est indiqué que l'association à participer à la construction de murs à Brûlon, Souigné-Flacé. Elle mènera 17 chantiers cette année dans la région Pays de la Loire.

Cette expérience de chantier international est un bon projet pour le développement des échanges entre pays et l'amélioration du cadre de vie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention partenariale sous ces conditions. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Garantie d'emprunt

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune a accordé une garantie d'emprunt à Sarthe Habitat par délibération en date du 11 janvier 2011, modifiée par une délibération du 16 février 2011, pour les trois emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour les constructions du Champ de la Croix.

La Caisse des Dépôts demande à ce que la délibération soit complétée afin que Sarthe Habitat puisse percevoir le capital des emprunts que l'organisme a contracté avec la Caisse des Dépôts et Consignation. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération modifiée.

Vu les articles L 515-13 à 33 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que la délibération est modifiée comme suit :

- D'accorder la garantie de la commune d'Etival-lès-le Mans à hauteur de 20% pour les remboursements, de trois emprunts de 813 026€, de 220 812€ et de 14 310€, que Sarthe Habitat va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à financer la construction de logements locatifs sur la commune d'Etival-lès-le Mans, au lieu dit du Champ de la Croix.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

	Prêt PLUS	Prêt PLAI	Prêt PLUS FONCIER
Montant	813 026€	220 812€	14 310€
Durée totale du prêt	40 ans	40 ans	40 ans
Echéance	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Durée du préfinancement	3 à 18 mois maximum	3 à 18 mois maximum	3 à 18 mois maximum
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A + 0.60pdb	Taux du livret A - 0.20 pdb	Taux du livret A + 0.60pdb
Taux annuel de progressivité	0%	0%	0%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux révisé puisse être inférieur à 0%	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux révisé puisse être inférieur à 0%	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux révisé puisse être inférieur à 0%

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

- D'accorder la garantie de la collectivité pour la durée totale de remboursement des prêts, soit 18 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans maximum et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Sarthe Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

- De s'engager à se substituer, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à Sarthe Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et Sarthe Habitat et à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent cette proposition à l'unanimité.

7) Avis sur le Schéma départemental de coopération intercommunale

Le schéma départemental de coopération intercommunale concerne la commune sur trois points : l'extension du périmètre de la communauté de communes, la fusion du Syndicat du Parc de la Rivière et le SIVOM des Hayes, et l'extension du périmètre du SIDERM. Le Schéma départemental de coopération intercommunale propose en effet que le SIDERM intègre la ville du Mans. De manière pratique, cette proposition induirait une fusion du SIDERM et de Le Mans Métropole en ce qui concerne la gestion de l'eau.

Le SIDERM a décidé, lors du comité du 15 juin, d'attendre l'avis des différents conseils municipaux avant de rendre un avis. Le prochain comité syndical donnera son avis sur la proposition de la commission départementale de coopération intercommunale au vu des avis rendus par les différents conseils municipaux membres du SIDERM.

Il est demandé aux conseillers de donner un avis sur cette proposition.

Maxime MONNIER, représentant de la commune au SIDERM expose les enjeux de l'extension du SIDERM à la ville du Mans. En effet, se pose un problème de gouvernance lorsqu'une grosse commune entre dans une intercommunalité. Les petites communes peuvent perdre tout leur pouvoir si la répartition des sièges se fait en fonction de la démographie des communes membres. Pour l'instant, les statuts du SIDERM confèrent un siège par commune.

Il est proposé de rendre un avis favorable à l'extension du SIDERM, à la condition que le nombre de délégués par commune soit réparti suivant les statuts actuels. Si la ville du Mans entre dans le syndicat, les délégués devront imposer cette condition.

Après en avoir délibéré, le conseil rend un avis favorable à la majorité, avec une voix contre, sur la proposition du schéma départemental de coopération intercommunale sous condition de respecter les statuts actuels quant à la répartition des sièges.

8) Plan de financement des aménagements de déplacements doux

Monsieur le Maire fait part de son souhait de réaliser des aménagements de déplacements doux sur le territoire de la commune. En effet, suite à la réalisation d'une étude déplacements, il est apparu que la population était demandeuse pour le développement de modes de déplacements alternatifs à la voiture. La commune souhaite donc installer des pistes cyclables et les aménagements afférents comme des abris vélo. De plus, une passerelle en bois sera également construite par l'Association Concordia. Enfin les dépenses de signalisation de la zone 20, prévue dans le bourg pour instaurer une zone semi piétonne, sont éligibles à la demande de subvention. Les dépenses de voirie n'entrent pas dans le cadre du programme LEADER et ne peuvent être subventionnées.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour la réalisation des aménagements de déplacements doux en fonction des montants estimatifs des différents points de l'opération :

Origine des financements	Taux	Montant HT
LEADER	55%	6 533.67€
Commune	45%	5 345.73€
TOTAL	100%	11 879.40€

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à engager le projet,
- valide le plan de financement proposé,
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du programme Leader,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

9) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur

- a. la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 755 m² situés 3 cours Georges Carpentier
- b. la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 646 m² situés 10 rue des Chardonnerets
- c. la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 593 m² situés 4 impasse des sources.

Le conseil municipal émet un avis défavorable quant à la préemption de ces biens.

10) Décisions modificatives

La dotation d'Équipement des Territoires ruraux en vue de financer la rénovation du parquet de la salle polyvalente a été notifiée pour un montant de 7 307€. Il convient d'augmenter les crédits prévus au chapitre 13 « Subventions d'investissement ». En contrepartie, les crédits prévus au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » vont être insuffisants pour reverser au SIVOM des Hayes le FCTVA perçu en 2011 sur le budget assainissement clôturé suite au transfert de compétence. Les crédits prévus au chapitre 21 « Immobilisations incorporelles » vont également être insuffisants pour financer l'opération d'aménagement de la zone 20. Il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

Recettes d'investissement

Art. 1341

Dotation d'équipement des territoires ruraux + 7 307€

Dépenses d'investissement

Art. 10222

FCTVA + 3 557€

Dépenses d'investissement

Art. 2151

Réseau de voirie + 3 750€

11) Questions diverses

Cyrille AMBERT présente l'historique de son travail pour l'accès des Etivalois à la plate-forme des déchets verts. La première réflexion, initiée en 2008 consistait à rembourser le Bocage Cénomans en fonction du coût à l'habitant pour la gestion du quai à Saint Georges du Bois, fortement « soupçonné » d'être également utilisé par les Etivalois. Le Bocage Cénomans estimait ce coût à l'époque à 5,50 € / habitant. Le coût au Val de Sarthe à la même période était de 3,67 € / habitant et les travaux de la plate-forme en cours allaient encore diminuer ce prix. Cette proposition n'a donc pas abouti du fait des fortes différences de coûts pratiqués.

La deuxième solution, proposée début 2009, consistait à mettre à disposition des Etivalois une benne le week-end (du vendredi au lundi) lors des périodes de forte production de ces déchets, d'avril à mai et de septembre à octobre. Pour cela, un lieu sécurisé pour les dépôts devait être trouvé. La municipalité d'Etival s'est alors tournée de nouveau vers le quai de Saint Georges du Bois.

Après réflexion sur cette deuxième proposition, les élus de la Communauté de communes du Bocage Cénomans craignaient que le fait d'inciter les Etivalois à venir uniquement 16 week-ends, soit une incitation pour le reste de l'année.

Dans le même temps, la Communauté de communes du Val de Sarthe inaugurerait la plate-forme de déchets verts qui a eu pour conséquence de diminuer les coûts de gestion de ces déchets et d'apporter une fluidité sur le site de la déchetterie.

Cette deuxième proposition n'a donc également pas abouti.

Après relance de la problématique fin d'année 2010, une réunion au eu lieu le 10/05/2011 au Bocage Cénomans ; celle-ci s'est déroulée en présence de Mme SECHET, Vice Présidente en charge de l'Environnement au Bocage Cénomans, M SERCEAU, membre de la commission environnement du Bocage Cénomans et conseiller de St Georges, M LEROUX, Vice Président en charge de l'environnement au Val de Sarthe, M AMBERT, membre de la commission environnement du Val de Sarthe et élu d'Etival.

La commission environnement du Val de Sarthe a alors proposé de rajouter une deuxième benne à ce quai, prise en charge par la Communauté de communes du Val de Sarthe. Cette proposition a été retenue par les élus présents à cette réunion.

Cette proposition a donc été mise en discussion dans les instances délibérantes des Communauté de communes. Lors du dernier conseil communautaire de la Communauté de communes Val de Sarthe du jeudi 30 juin 2011, l'avis de principe a été voté. Dorénavant, les deux Communautés de commune devront valider ensemble une convention d'accès au quai de Saint Georges du Bois. La Communauté de communes du Val de Sarthe devra par la suite passer un contrat avec un prestataire pour la location et le vidage de la benne sur la plate-forme de Roëzé-sur-Sarthe. Une période d'un an pour commencer va être proposée par la commission environnement du Val de Sarthe afin de faire le point sur la qualité des déchets verts déposés (sans plastiques notamment).

Il est donc rappelé qu'actuellement l'accès pour les Etivalois au quai de Saint Georges du Bois est interdit, et qu'une date sera communiquée dans les plus brefs délais visiblement à la rentrée de septembre 2011.

Maxime MONNIER a participé à une réunion à la communauté de communes avec l'ANATER, qui se charge de faire un diagnostic sur les services proposés aux personnes âgées. Pour l'instant, l'ANATER n'a fait qu'un état des lieux. Il apparaît un écart entre les communes. Mais en ce qui concerne la commune d'Etival, il n'y a pas de problèmes apparents, du fait que les personnes âgées sont assez autonomes et qu'elles sont peu demandeuses de services. Sera mis en place par la suite une table ronde.

Valérie DEROUIN, qui suit le centre de loisirs LEJ, annonce aux conseillers que le LEJ est un grand succès cette année. Pour la première semaine, 90 enfants ont été inscrits, nécessitant une vingtaine d'animateurs. Par contre, les organisateurs souhaiteraient un accès à internet pour la réalisation d'un blog par les enfants. La municipalité recherche une solution pour satisfaire leur demande. Les conseillers sont invités à un pot organisé par le LEJ le vendredi 8 juillet 2011 à 17h. Il est rappelé que l'animateur de la commune organise un centre de loisirs avec de nombreuses animations.

François MORIN et Bruno CORBIN ont rencontré l'association des Foulées d'Etival. Des solutions ont été trouvées pour les demandes de l'association. La chaufferie des anciens vestiaires de football leur servira de local de stockage. Un projet de piste d'entraînement derrière l'école est en cours de réflexion.

Jean-Jacques LARDEUX informe les conseillers que l'ACC a accordé 300 € de subvention pour l'association mille et une feuilles, 300 € de subvention pour le comité de jumelage et 400 € de subvention pour l'école de danse. La demande de subvention des Foulées d'Etival sera examinée dans le cadre des actions sportives et non culturelles. Monsieur le Maire remercie Jean-Jacques LARDEUX et Chantal COUASNON pour leur action au niveau de l'ACC.

Le site Internet de la commune est en pleine extension. Lors du mois de juin 2011, il a été visité à 1237 reprises. Jean-Jacques LARDEUX demande des suggestions pour étoffer les informations sur le site et le rendre plus attrayant.

Afin de rendre hommage à Lucienne BRILLET, il faudrait prévoir une date de rencontre avec les conseillers.

Bruno CORBIN explique que les anciens vestiaires de football ont été réattribués à l'association sportive de football, à l'association de tennis et à l'association des Foulées d'Etival.

Les travaux de la salle polyvalente ont débuté. L'ancien parquet a été démonté. L'entreprise de désamiantage a commencé son intervention.

Monsieur CORBIN a rencontré le représentant ERDF-GRDF de la commune, pour la présentation du rapport 2010. La commune est toujours sous contrat avec GRDF pour la fourniture de gaz. Le contrat a été signé en 1988 pour une durée de 30 ans. ERDF prévoit le changement de nombreux compteurs en France, notamment sur Etival. Enfin ERDF propose aux communes l'installation de bornes électriques pour le rechargement des batteries des voitures électriques. Il pourrait être intéressant d'y réfléchir pour le nouveau lotissement.

La commission travaux se réunira le 19 juillet.

Les travaux sur la RD 309 sont réalisés par le Conseil Général, pour reprofiler la route. Le Conseil Général attend que le premier passage soit stabilisé pour passer une bicouche.

Emmanuel FRANCO donne lecture aux conseillers de la lettre de remerciements de Madame ICHETERS, institutrice de l'école primaire partant à la retraite/

La séance est levée à 21 heure 50.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 23 juin 2011 :

Emmanuel FRANCO	Géraldine CROCHARD	Valérie DEROUIN	Bruno CORBIN
Jean-Jacques LARDEUX	Cyrille AMBERT	Véronique BOG	Jean-Pierre CONTANT
Chantal COUASNON	Stéphanie COULEE	Luc GESBERT	Stéphane LANGLAIS
Christian LEFFRAY	Maxime MONNIER	François MORIN	Marie-Paule QUEANT
Damien SURGET			